

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 28 Septembre 2020**

L'an deux mille vingt et le lundi vingt huit septembre à dix-huit heures vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de M. Ephrem GLORIEUX, 1^{ère} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINCILY ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Franceline YEPONDE ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON; M. Pierre ALBINA; Mme Anny GENIPA; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL; Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Jocelyn SAPOTILLE maire par M. Ephrem GLORIEUX
Mme Sylvie DAGONIA par M Saturnin FRANCILLONE
Mme Sarah MAGALATCHOUMY par M. José TORIBIO
Mme Nicole RABOLION par M. Florent TREIL

Absents : Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

DELIBERATION N°2020/09/57**PRISE EN CHARGE TRANSPORT (BILLET D'AVION) DE GERARD POMER**

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la ville de Lamentin a participé à l'hommage qui devait être rendu au mois d'avril 2020 à l'un de ses citoyens émérites : Monsieur Gérard POMER.

C'est Mari-Klè, son grand cousin, qui fera Gérard POMER découvrir le son du gros tambour. Mais son initiation se fera aux côtés d'un dénommé « Ti KOK » à Rivières des Pères » (Basse-Terre). Par la suite, lors d'une fête de Malendure (Bouillante) sa rencontre avec Artem Boisbant et Vélo le conduira à faire du Ka, sa passion.

Le tambour makè sera son instrument de prédilection.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	27

Date de la convocation**22 septembre 2020****Date d'affichage de la délibération****Adoptée par 23 voix
pour 4 abstentions**

Maitrisant la science du rythme des boulas, autant que l'art de l'improvisation des makè, Gérard POMER devient un incontournable du Gwo Ka. Cet artiste basé en France hexagonale a résidé pendant de nombreuses années à Lamentin.

Cette participation communale a résidé en la prise en charge effective du transport de Monsieur Gérard POMER (billet d'avion), même si la manifestation n'a pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser cette prise en charge à hauteur de 1224,06€.

Le conseil Municipal

Considérant le rayonnement de l'un de ses citoyens émérites.

Considérant la politique d'accompagnement de la commune de Lamentin au monde associatif et culturel.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- De prendre en charge le transport (billet d'avion) de Monsieur Gérard POMER à hauteur de 1224,06€.

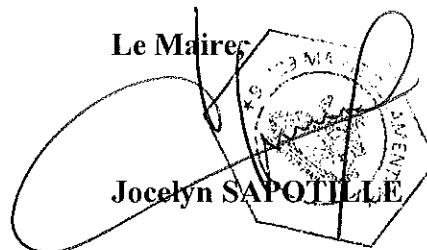
ARTICLE 2- De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée par 23 voix pour 4 abstentions

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire



Jocelyn SAPOTILLE